

Édition 2023

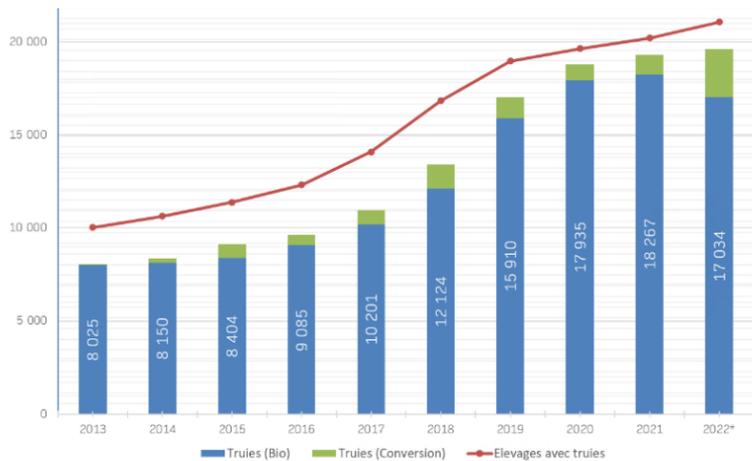
Cette note fait suite à la rencontre des opérateurs économiques et autres acteurs de la filière porc bio des Pays de la Loire le 29 septembre 2023.

Cette rencontre avait pour objectif de partager une analyse commune du marché entre les opérateurs économiques et les acteurs de la filière. Également, les questions réglementaires ont été abordées, ainsi que les politiques publiques, les expérimentations et la communication. A la fin, un travail collaboratif a permis de lister les actions à mettre en place pour 2023 et 2024.

Données nationales

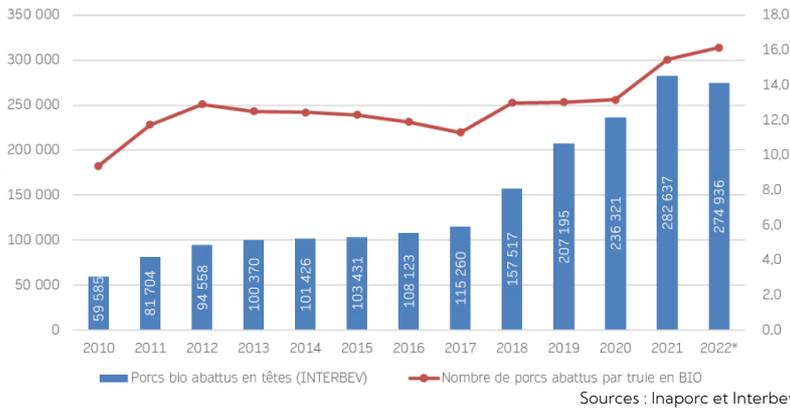
UNE STABILITÉ DE LA PRODUCTION DE PORC BIO À L'ÉCHELLE NATIONALE

ÉVOLUTION DU CHEPTEL DE TRUIES ET DU NOMBRE D'ÉLEVAGE AVEC TRUIES (AGENCE BIO)



On observe une baisse du cheptel de truies certifiées bio en 2022 liée à une régulation mise en place par les groupements.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PORCS BIOLOGIQUES ABATTUS EN TÊTES ET PAR TRUIES ÉLEVÉES EN BIO

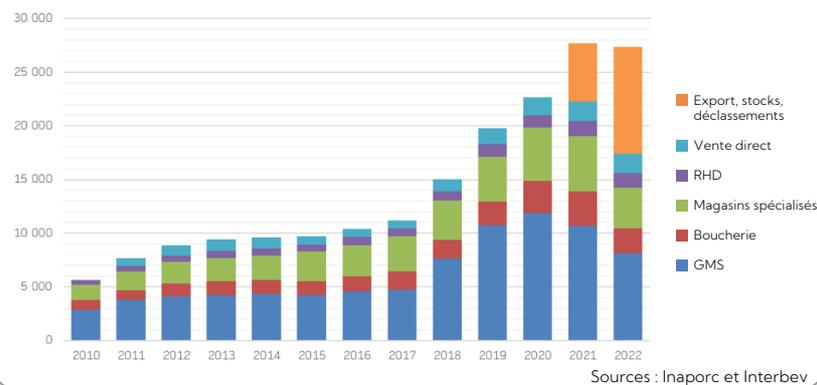


Les porcs charcutiers connaissent aussi une petite baisse. Les abattages ont été stables entre 2021 et 2022. On observe une légère diminution dans les abattoirs en filière longue, et une petite progression dans les abattoirs à taille modeste (vente directe).

Des efforts de régulation très importants ont été réalisés par les opérateurs : les anticipations d'arrêts planifiés (départs à la retraite) ont permis une baisse de 10 à 15 % des volumes de porc, couplées à des quotas pour diminuer la production de 20 à 25 %. Ces différentes démarches ont amené à une baisse instantanée d'environ 35 % du volume de production.

DES DÉBOUCHÉS QUI COINCENT

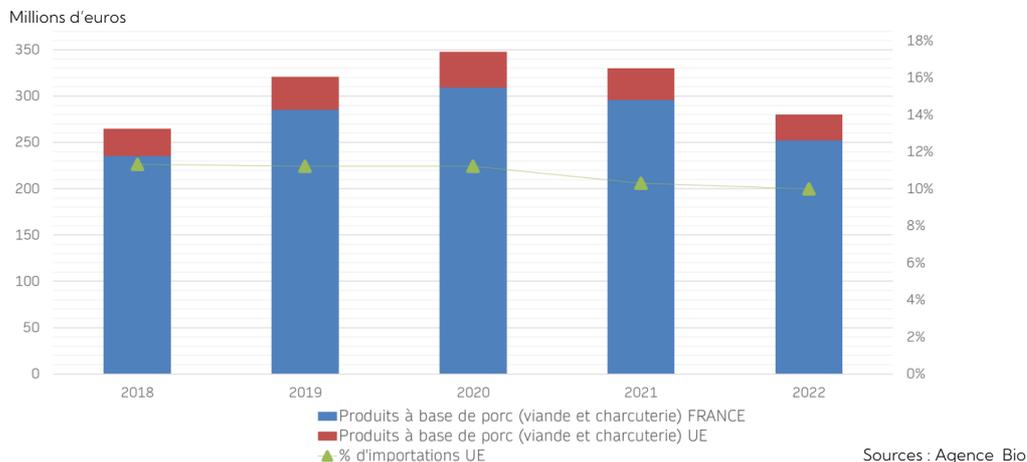
ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS DE LA VIANDE DE PORC BIOLOGIQUE



En 2022, le premier débouché des porcs bio (environ 35 %) est le surplus (déclassement, stocks et export). Il y a un déséquilibre entre l'offre et la demande. On constate une baisse en boucherie, GMS et magasins spécialisés. La RHD reste dynamique et la vente directe est stable.

Les importations se maintiennent : 25 % pour la charcuterie et 10 % pour tous les volumes.

CHIFFRE D'AFFAIRE GLOBAL EN FRANCE DE LA VIANDE ET DE LA CHARCUTERIE DE PORC BIOLOGIQUE



La vente de produits de charcuterie bio en GMS et libre-service (moitié du marché du porc bio) représente 1,3 % du marché global. En valeur, ces ventes ont diminué de 18 % en 2023 par rapport à 2022 et en volume elles ont baissé de 24%. On constate une baisse assez régulière de la consommation depuis 2019.

Le jambon représente 60 % et les lardons 15 %. Le marché a du mal à valoriser le rôti et le carré.

Un taux d'importation qui se maintient à 10% au global (25% pour la charcuterie) malgré le déclassement massif réalisé.

DES DIFFÉRENTIELS DE PRIX IMPORTANTS ENTRE BIO ET NON BIO

Le consommateur est réticent pour les viandes chères, et il y a un gros différentiel de prix entre porc conventionnel et bio (moins de 20 €/kg en jambon conventionnel, de 28 à 35 €/kg en marque de distributeur bio et de 40 à 60 €/kg en marque nationale sous label bio). De plus, l'inflation a accentué la décroissance de la consommation (chute du panier alimentaire). Les consommateurs n'ont plus connaissance de ce qu'il y a derrière le label bio. Une enquête montre que 60 % des consommateurs ont arrêté d'acheter des produits bio en raison du prix (les produits bio sont trop chers par rapport aux avantages).

L'ÉVOLUTION DES ARRÊTS EN BIO ENTRE 2022 ET 2023

Les fermes qui arrêtent totalement l'activité bio ne sont pas majoritaires. Dans la plupart des cas, les fermes restent en bio, mais arrêtent l'atelier porc. Nous avons du mal à quantifier les surfaces que cela représente. Les arrêts sont sûrement sous-estimés dans les chiffres présentés dans l'Observatoire régional de l'agriculture biologique (entre mai 2022 et mai 2023, seulement 1 arrêt anticipé de l'activité principale en porc).

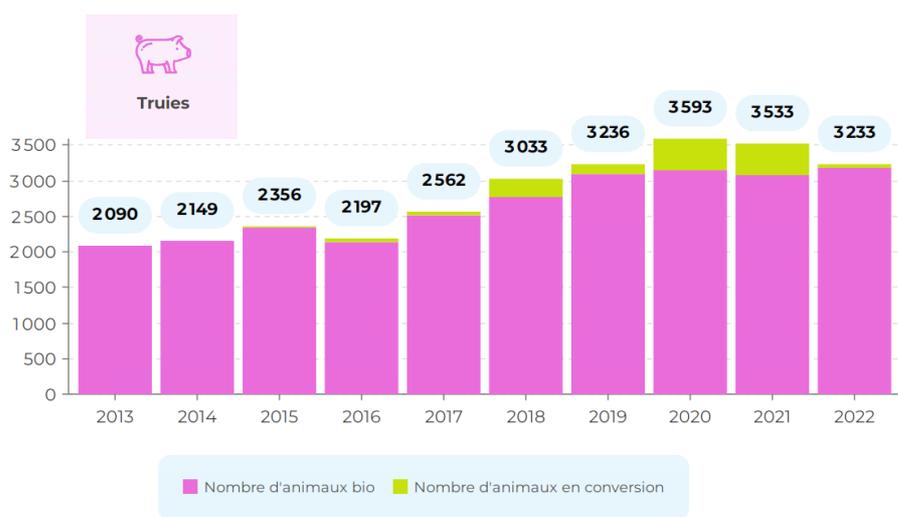
Il y a une crainte par rapport à la réglementation concernant la couverture des bâtiments (mise aux normes). Les éleveurs et les éleveuses bio ne pourront pas investir dans ces mises aux normes, ils doivent déjà se remettre économiquement (reconstituer la trésorerie pour pouvoir investir). Le prix de l'aliment (+180 € depuis 2021) est en baisse actuellement. On récupère au fur et à mesure, mais on ne récupèrera jamais la hausse de 2021.

Données régionales

UNE BAISSÉ DE LA PRODUCTION RÉGIONALE

Les Pays de la Loire sont la première région productrice de porc bio en 2022. On comptabilise, en 2022, 3 233 truies. Ce nombre correspond à 2,8 % des effectifs de truies de la région. On dénombre 83 naisseurs et engraisseurs (dont 73 élevages naisseurs et engraisseurs, 10 élevages naisseurs simples).

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE TRUIES EN PAYS DE LA LOIRE



Le profil des élevages est le suivant : 38 truies en moyenne par élevage, 55 % des fermes naisseuses ont 30 truies ou moins (orientation vers le circuit court) et 45 % des fermes naisseuses ont plus de 30 truies (orientation vers la filière longue).

Les élevages engraisseurs ont représenté 55 691 porcs engraisés pour 141 élevages (dont 83 naisseurs et engraisseurs, et 58 engraisseurs simples). Une majorité des fermes sont en circuits courts : 72 % comptabilisent moins de 501 porcs, avec un total de 8 566 porcs, et 28 % des fermes engraisent entre 501 et 3 000 porcs (orientation vers la filière longue), ce qui représente 46 825 porcs.

Des pistes d'action en porc bio pour 2023/2024

Les participants à la rencontre régionale porc bio ont dégagé plusieurs pistes d'action réparties en cinq axes : réglementation, plaidoyer, communication, distribution et aides.

Réglementation

- Demander un report de dates de mise aux normes des bâtiments (découverte) d'au moins deux ans (les éleveurs n'ont pas la trésorerie pour faire rapidement les investissements). Pour cela il faut construire un dossier avec des arguments afin qu'il soit traité par l'INAO lors d'une commission.
- CEBIO : demander aux OC de faire remonter le nombre de fermes concernées par les avertissements qui perdraient leur certification au 1er janvier 2024.
- À court terme : demander à l'INAO de ne pas déclasser l'année prochaine, mais plutôt de remettre un avertissement pour laisser le temps de construire un dossier pour demander un report de la mise aux normes découverte.

Plaidoyer

- Partage d'arguments entre les différents acteurs de la filière pour peser dans les choix politiques : acteurs de la restauration collective, de la distribution...

Communication

- Communication auprès des élus parlementaires avec argumentaire de Forébio. Chercher le nombre d'emplois/fermes que représente la filière porc bio.
- Spot de pub TV par Interbio PDL avec un burger au poulet pour les produits bio de la région, financement régional et mention #Bioréflexe.
- Courrier aux départements et régions pour soutenir la filière et en respectant la loi Egalim en introduisant le porc bio dans la restauration collective. Cosigné par différents acteurs de la filière.

Distribution

- Revoir les marges appliquées en GMS.
- Étiquette avec les transparences sur les marges ?
- Encadrement des marges : inviter la grande distribution lors d'une prochaine réunion régionale.
- Opération coup de poing à prix coûtant pour vendre les morceaux en stocks les plus difficiles à vendre (rôti...).
- Animations dans les magasins.

Aides

- Demander au moins 30 millions d'euros pour couvrir les pertes des opérateurs et des éleveurs et éleveuses.

Depuis la rencontre, un courrier a été envoyé le 15 novembre à l'INAO co-signé par plusieurs structures (FNAB, Forébio, chambre d'agriculture, Coopération agricole et Synabio), afin de demander un délai supplémentaire concernant les aménagements des bâtiments de porcs bio.

À la suite de la rencontre, un courrier collectif a été adressé au conseil régional pour faire respecter la loi Egalim dans les lycées. Les signataires sont les suivants : E'Bio, Comptoir des viandes bio, Bio direct, Terrena, Bodin, Mercier, CIAB, Savic Freslon, Loué, Biolait, Manger bio, Interbio et la CAB. La région a envoyé une réponse. Elle va mesurer la possibilité d'une intervention régionale auprès de leurs lycées. Une rencontre devrait avoir lieu prochainement avec les cosignataires.

LES ACTEURS EN PAYS DE LA LOIRE

Structure	Contacts	Mail
AGRIAL	Sarah LEDRU	s.hamard@agrial.com
BIODIRECT	Pascal PETIT Cynthia CARCY	technicien@porcbiologique.fr
COOPERL	Christophe MARCHAND	christophe.marchand@cooperl.com
E BIO UNÉBIO	Ludivine ENGOULVENT	ludivine.engoulvent@unebio.fr
PORCINEO	Stéphane PIERRE-FRANCOIS	s.pierre-francois@porcineo.fr
TERRENA	Bertrand ROUSSEL	broussel@terrena.fr



Il existe par ailleurs des transformateurs régionaux qui proposent une gamme bio, par exemple Bahier, Cosme, Fleury Michon.

INTERBIO PAYS DE LA LOIRE

Association à vocation régionale et interprofessionnelle qui regroupe et fédère les acteurs de la filière bio, du champ à l'assiette : Producteurs, Transformateurs, Distributeurs, Consommateurs, Fournisseurs de Biens et services, Chambres consulaires. Ses missions s'articulent autour de 2 axes : le développement du marché bio régional et la communication auprès des professionnels et des consommateurs.



Pôle Régional Bio – 9 rue André Brouard
CS 70510 – 49105 ANGERS Cedex 02
contact@interbio-paysdelaloire.fr
www.interbio-paysdelaloire.fr

COORDINATION AGROBIOLOGIQUE DES PAYS DE LA LOIRE

Association qui accompagne le développement de la bio en Pays de la Loire, dans le respect des producteurs et des valeurs de la bio. Nos objectifs : intégrer la bio dans les politiques publiques, développer de l'appui technique, développer des filières équitables, avec implication des producteurs. La CAB fédère les cinq groupements départementaux : GAB 44, GABBAnjou, CIVAM Bio 53, GAB 72 et GAB 85 (Membre de la FNAB).



Pôle Régional Bio – 9 rue André Brouard
CS 70510 – 49105 ANGERS Cedex 02
cab.productions@biopaysdelaloire.fr
www.biopaysdelaloire.fr

Avec le soutien financier de :

